

## Communiqué de presse

# Le Cemafruid obtient l'extension de sa qualification pour réaliser les audits énergétiques des entreprises utilisatrices de froid et de systèmes de climatisation dans l'industrie et le transport

### *Pourquoi réaliser un audit énergétique avec un spécialiste du froid ?*

L'audit énergétique est recommandé pour toutes les entreprises dont les dépenses énergétiques sont significatives afin de réduire sa facture énergétique et répondre aux enjeux environnementaux. C'est également un moyen de mieux comprendre ses consommations et constitue un outil d'aide à la décision. Pour certaines entreprises utilisatrices de froid et de climatisation (entreprise de l'alimentaire, logistique dans le domaine de la santé, transport sous température dirigée), le poste froid constitue la principale dépense énergétique et un gisement d'économie d'énergie. L'audit est donc le moyen de révéler un plan d'action qui, s'il est mis en œuvre, permet d'avoir un retour concret sur les factures d'énergie.

### *Ce que dit la réglementation*

La performance énergétique est un objectif fixé par l'Union Européenne qui souhaite accroître de 20 % notre efficacité énergétique d'ici 2020 (Directive européenne 2012/27 du 25 octobre 2012 sur l'efficacité énergétique).

La réglementation française\* issue de cette directive oblige les grandes entreprises (effectif > 250 personnes et Chiffre d'affaires > 50 millions d'€ ou Total de bilan > 43 millions d'€) à réaliser un audit énergétique (renouvelé tous les quatre ans) qui doit couvrir 80% des factures énergétiques. Depuis le 5 décembre 2015, les entreprises n'ayant pas effectué cet audit énergétique s'exposent à une sanction pouvant atteindre 2 % de leur chiffre d'affaires.

Conformément à la réglementation, le Cemafruid est qualifié auprès de l'OPQIBI organisme accrédité par le COFRAC sur la base de la norme NF X50-091 (<http://www.opqibi.com>) pour réaliser les audits énergétiques selon les normes NF EN 16247-1, NF EN 16247-3 et NF EN 16247-4 pour les activités de transport de marchandises ainsi que sur les audits énergétiques dans l'industrie.



# Communiqué de presse

## *L'offre du Cemafruid*

En concertation avec le professionnel, la prestation du Cemafruid est composée d'un recensement des objectifs et des besoins, de collectes de données et de visites sur site. Les experts du Cemafruid réalisent alors une analyse technique détaillée de la situation existante et établissent un plan d'amélioration avec une quantification précise du potentiel d'économies d'énergie. Les économies sur la facture énergétique, pouvant aller jusqu'à 40%, sont retranscrites dans un rapport d'audit. Ces résultats sont enfin restitués au cours d'une réunion de clôture pour faciliter la prise de décision de l'organisme audité.

## *Les atouts du Cemafruid*

Le Cemafruid, grâce à son expérience de plus de 60 ans dans le froid, la climatisation et la réfrigération apporte ainsi une réponse pertinente pour l'amélioration de l'efficacité des systèmes de production de froid et de climatisation de ses clients. L'offre du Cemafruid est une offre spécifiquement dédiée aux utilisateurs de froid et de systèmes de climatisation : industries consommatrices d'énergie frigorifique et utilisatrices de systèmes de climatisation, enseignes de grande distribution, transporteurs et logisticiens sous température dirigée, industries agro-alimentaires...

## *Prestations complémentaires*

L'offre du Cemafruid peut être appliquée en complément d'autres prestations :

- Accompagnement pour la mise en place d'un système de management de l'énergie certifié ISO 50001 (la mise en place de l'ISO 50001 exempte de l'obligation de réalisation de l'audit énergétique),
- Accompagnement dans la mise en conformité des EfSP (Equipements frigorifiques Sous Pression),
- Réalisation des opérations de contrôle des ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) pour les métiers du froid et du conditionnement d'air,
- Accompagnement pour le « phase-down » des fluides frigorigènes HFC,
- Expertises techniques,
- Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO),
- Inspection réglementaire des PAC et Clim, de + 12kW,
- Formation...

## *Les références réglementaires*

\*Le principe de l'audit énergétique prévu par la directive CE Directive 2012/27 du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique a été fixé par la loi n° 2013-619 du 16 juillet 2013. Les seuils précis au-delà desquels les entreprises sont soumises ou non à l'obligation d'audit énergétique périodique et les conditions d'exemption ont été définis par le décret n°2013-1121 relatif aux seuils au-delà desquels une personne morale réalise un audit énergétique. Le décret n°2014-1393 et l'arrêté du 24 novembre 2014 précisent les modalités d'application.

# Communiqué de presse

## *Plus d'informations sur le Cemafruid-Tecnea :*

### **Une vision, des missions et des valeurs claires**

Le froid est la garantie de qualité et de sécurité pour l'alimentation, la santé et le bien-être des populations dans le respect de l'environnement. Alors que 40% des produits agricoles alimentaires sont perdus et que 50% des vaccins sont détériorés dans le monde, le défi de pouvoir nourrir et soigner 9 milliards d'hommes en 2050 tout en respectant l'environnement nécessite de maîtriser la chaîne du froid et la réfrigération.

Le Cemafruid est l'expert indépendant du froid. Nous apportons aux professionnels et industriels une expertise indépendante pour le choix, la gestion et le suivi de la chaîne du froid ou des systèmes de climatisation et de réfrigération. Le Cemafruid a pour mission de tester, vérifier, évaluer, qualifier et certifier les équipements et les solutions, de former les hommes et de garantir la conformité réglementaire. Nous contribuons à améliorer les performances économiques et environnementales des entreprises et réduire leurs risques. Les femmes et hommes du Cemafruid partagent leur savoir-faire, leur expérience et leur expertise avec les mêmes valeurs d'impartialité et d'indépendance, pour répondre aux besoins de nos clients avec réactivité et leur offrir des prestations de qualité dans un esprit d'équipe et d'entreprise

### **Cemafruid – TECNEA le succès d'une jeune pousse**

Fort de 60 ans d'expérience dans le froid, le Cemafruid est issu d'activités d'essais et d'expertise développées par l'Etat depuis les années 50. Externalisé du Cemagref sous forme de groupement d'intérêt économique (GIE) en 2000, le Cemafruid est devenu une entreprise indépendante à part entière en 2010.

Le Cemafruid a multiplié son chiffre d'affaire par 4 en 8 ans et créé plus de 40 emplois. L'activité est devenu rentable depuis près de 10 ans et autofinance son développement.

### **Une PME qui investit et se développe à l'international**

Ayant atteint une taille critique en France, Cemafruid Tecnea a vocation à devenir un acteur majeur en Europe et à se développer à l'international. L'entreprise a ainsi créé sa première filiale en Italie en 2013.

Au-delà de l'Europe, Cemafruid Tecnea accompagne ses clients industriels français à l'export au sein de consortiums de PME par exemple en Inde dans le cadre de la coopération agricole Franco-Indienne.

### **Une expertise forte reconnue internationalement**

L'expertise du Cemafruid est internationalement reconnue en particulier dans le domaine de la chaîne du froid. Les experts du Cemafruid occupent des postes clés dans les organisations techniques et scientifiques françaises, européennes et internationales : Institut International du Froid (IIF), Association Française du Froid (AFF), Comité Transport des Nations Unies (UNECE-WP11), comités de normalisation européens (CEN) et français (AFNOR).